



Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale des Centres Hospitaliers Universitaires de REIMS et STRASBOURG

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

Mesures transitoires : accès à la certification pour les ARM en poste (ou faisant fonction)

I – Les modalités d'accès

Les personnes occupant un emploi de permanencier auxiliaire de régulation médicale ou d'assistant de régulation médicale ou faisant fonction d'assistant de régulation médicale, au 19 juillet 2019, dans un centre de réception et de régulation des appels d'un service d'aide médicale urgente, doivent réaliser un entretien de positionnement de leurs compétences au sein de leur établissement de santé.

Pour ce faire, ils doivent compléter un livret de positionnement avec l'aide de leur encadrant de proximité (cf livret de positionnement joint sur le site internet).

Une fois le livret de positionnement soigneusement rempli, deux situations peuvent se rencontrer :

1. Toutes les compétences requises par le livret de positionnement sont cochées conjointement par le candidat et son encadrement :

Le livret de positionnement, accompagné le cas échéant des justificatifs de formation suivie, est adressé au Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CFARM) pour validation et transmission dans la foulée au jury de certification pour l'obtention du Diplôme d'ARM.

2. Toutes les compétences requises par le livret de positionnement ne sont pas acquises :

Un parcours individualisé de formation pour obtenir ces compétences doit-être suivi auprès d'une structure de formation continue agréée ou d'un CFARM. La prise en charge et les modalités d'organisation de ce parcours de formation relève de l'établissement employeur du candidat.

Une fois le parcours de formation réalisé et les compétences requises obtenues, le livret de positionnement, accompagné le cas échéant des justificatifs de formation suivie, est adressé au Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CFARM) pour validation et transmission dans la foulée au jury de certification pour l'obtention du Diplôme d'ARM.

IV – Constitution du dossier (dès lors que toutes les compétences du livret de positionnement sont estimées acquises).

Pour se présenter à l'entretien de sélection, **les candidats envoient par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou par mail formationarm@chu-reims.fr**, entre 17 janvier 2022 et le 31 mai 2022 un dossier d'inscription comprenant les pièces suivantes :

PIECES A FOURNIR	PIECES FOURNIES
POUR TOUS LES CANDIDATS	
La fiche d'identification du candidat accompagnée d'une photo d'identité collée sur le document (annexe 1)	
Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (voir annexe 2 pour la durée de validité)	
Livret de positionnement	
Justificatifs de formation le cas échéant	

Le dossier est à adresser à l'adresse suivante :

Centre de Formation des ARM des CHU de Reims et Strasbourg
Institut Régional de Formation
CHU DE REIMS
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS CEDEX
03.26.83.28.47
formationarm@chu-reims.fr

Au vue du contexte sanitaire, les dates et modalités sont susceptibles d'être modifiées. Les informations concernant les modifications seraient alors communiquées aux candidats

V – Calendrier

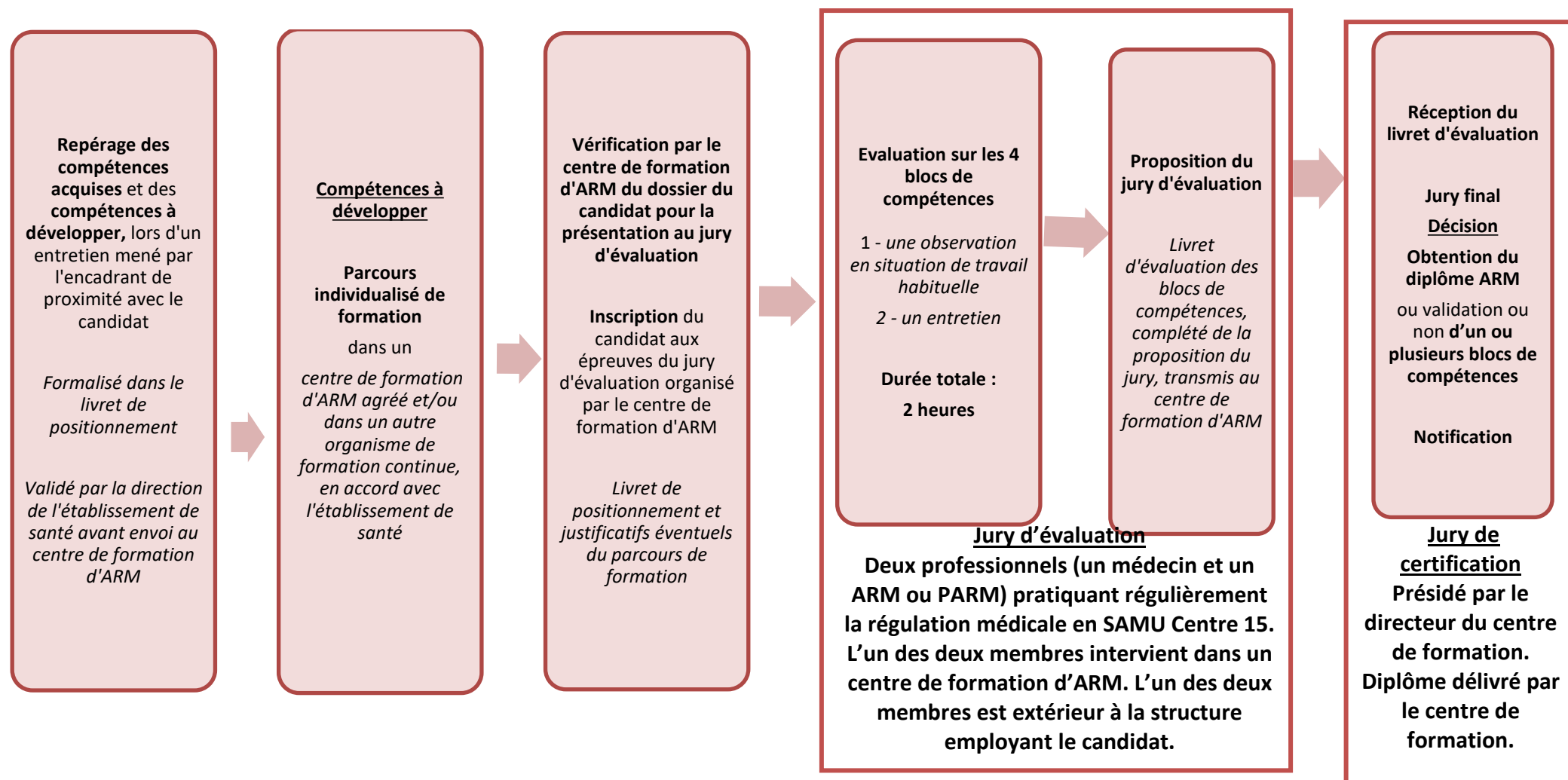
Date limite de dépôt des dossiers au CFARM adresse du site de REIMS	31 Mai 2022
---	-------------

VI – Résultats

Les résultats de la procédure seront notifiés directement au candidat.

AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE

V – Accès à la certification pour les ARM en poste (ou faisant fonction)





Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale des CHU de REIMS et STRASBOURG



ANNEXE 1 : FICHE D'IDENTIFICATION 2022

MESURES TRANSITOIRES : ACCES A LA CERTIFICATION POUR LES ARM EN POSTE (ou faisant fonction)

NOM d'usage : Prénom :

NOM de jeune fille : Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél :

Email* :

*Obligatoire : un accusé de réception du dossier sera envoyé par mail

Numéro de Sécurité Sociale : clé

Cursus professionnel :

Etablissement employeur :

Représentant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Formations :

O FAE assistant de régulation médicale Année :

O Autres : Année :

..... Année :

..... Année :

..... Année :

J'autorise que mon nom apparaisse sur les listes d'affichage de résultats publiés sur internet, en cas d'admissibilité et/ou admission :

☐ OUI

☐ NON

(si vous cochez cette case, les résultats seront affichés à l'Institut de Formation)

Le candidat soussigné certifie sur l'honneur avoir donné des renseignements exacts

Date :

Signature du candidat :

PHOTO D'IDENTITE RECENTE
(3,5 cm x 4,5 cm)

A coller dans le bon sens

Cadre réservé à l'administration

Dossier d'inscription

Fiche d'identification du candidat (Annexe 1)

Pièce d'identité en cours de validité

Livret de positionnement renseigné

Justificatifs de formation le cas échéant

Jury d'évaluation

Favorable

Défavorable

Jury de certification

Obtention du diplôme ARM

Obtention de blocs de compétences :
1 2 3 4

Refus

Date de réception du dossier :

Dossier contrôlé par :

**Extension de la durée de validité d'une pièce d'identité de 10 à 15 ans depuis le
1^{er} janvier 2014**

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans **POUR LES PERSONNES MAJEURES (plus de 18 ans).**

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 **à des personnes majeures.**
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 **à des personnes majeures.**

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures.

Les candidats mineurs lors de la délivrance de leur carte d'identité ne bénéficient pas d'une extension de validité et doivent fournir un justificatif de renouvellement de carte d'identité de la mairie.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNIL>